



actualités

Vers une clarification de la réglementation des circulateurs de chauffage

Le marché des circulateurs de chauffage va connaître un bouleversement le 1^{er} janvier 2013, avec l'entrée en application du Règlement Européen Ecodesign, qui imposera un index d'efficacité énergétique inférieur à 0,27.

Concrètement, ceci rend obligatoire l'utilisation des technologies les plus performantes, aujourd'hui signalées via un label A par la profession. Il s'agit d'une rupture industrielle pour les fabricants, qui s'y préparent donc intensément.

Or, vraisemblablement parce que cela semblait implicite, le cas de figure des têtes de circulateurs mises indépendamment sur le marché n'est pas clairement stipulé dans le Règlement 641/2009/CE. En effet, un circulateur est composé d'un corps de fonderie (la volute) et d'un bloc moteur/roue, aussi appelé « tête de

circulateur ». Afin de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs envisagés au niveau européen et ne pas faire perdurer un marché de la maintenance peu efficient, la Commission Européenne n'a pas tardé à réagir en proposant un amendement au Règlement 641/2009/CE, qui assimile les têtes de circulateurs à des circulateurs complets, avec les exigences d'efficacité énergétique ad-hoc (même indice que le circulateur en mesurant l'efficacité énergétique avec un corps de référence).

Le projet d'amendement est public et actuellement en cours de notification à l'OMC. Selon la procédure législative européenne habituelle, il devrait être publié au cours du 1^{er} trimestre 2012, à temps pour la mise en œuvre de la réglementation au 1^{er} janvier 2013.

Panorama mondial des risques avec la COFACE

Des représentants de la COFACE et du pôle financier de la FIM sont intervenus lors d'une réunion ouverte aux adhérents de la FIM pour présenter un panorama mondial des risques financiers et les outils pour s'en prémunir au niveau mondial. Il faut noter qu'en Europe le basculement de l'économie s'est produit avant l'été, en cause, l'entrée dans une période de désendettement tant public que privé et, jusqu'ici, la faiblesse de la réponse d'exigence de gouvernance face à cette situation. Le cas de différents pays industrialisés a ensuite été présenté, avec par exemple l'Italie, qui inquiète particulièrement. Quant aux Etats-Unis, ils semblent rentrer dans une situation à l'européenne à croissance faible avec un taux de chômage structurel. Les pays émergents semblent bien résister pour l'instant, grâce principalement aux efforts consentis qui leur ont permis de bénéficier conjointement d'un faible endettement et de l'augmentation de leurs réserves budgétaires.

Aspects juridiques de la Maintenance

La Direction Juridique, avec les syndicats mécaniciens dont les professions ont une activité de maintenance et de services, a organisé une première réunion dont l'objectif était de faire un tour d'horizon des sujets qui concernent les industriels investis dans cette activité. Il a été question notamment des contrats, de la réglementation des machines et du code du travail. Enfin des syndicats ont présenté leurs initiatives professionnelles pour accompagner leurs adhérents, guide de sensibilisation ou de prévention ponctuel par exemple.



Retrouvez toutes les présentations des réunions sur www.profluid.org/extranet (Pôle Economique)

Colloque : « Choisir la mécanique : des métiers d'avenir »



Plus de 200 personnes ont répondu présentes à l'invitation de la FIM et de ses professions au colloque « Choisir la mécanique : des métiers d'avenir » le 10 octobre dernier. Parmi l'audience : enseignants, représentants de l'Education nationale et d'associations de parents d'élèves, l'ONISEP, les pouvoirs publics et les industriels mécaniciens adhérents de la FIM. L'objectif de ce colloque était de réfléchir sur les moyens à mettre en place pour renforcer les liens entre le monde éducatif et les entreprises mécaniciennes et identifier des marges de progrès et voies de synergie.

Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale a fait l'honneur de sa présence et profité de cette occasion



pour réitérer son vœu de voir l'école et l'entreprise coopérer afin de préparer les jeunes à une insertion professionnelle réussie.

crédit photos : Antoine Bertaud©